

RAPPORT D'ACTIVITÉS

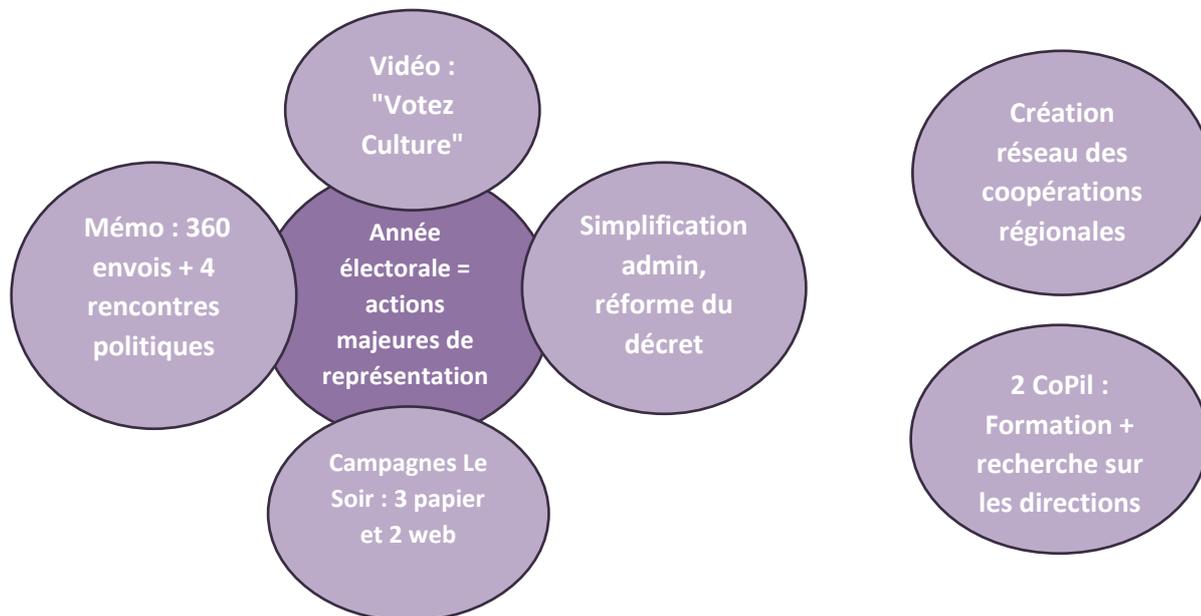
2024

ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS



ACC

L'année 2024 : les actions marquantes



L'année 2024 : les chiffres marquants



380 consultations, 61 réunions patronales, 30 réunions des Instances d'avis



6 campagnes presse, 5K vues de la vidéo élections



10 Infolettres, 3 EssenCCiel et 17 E-clair envoyés

L'année 2024 : ce qui a été obtenu pour le secteur

En 2024, l'ACC a obtenu pour le secteur :

- **16%** d'augmentation pour la subvention Maribel
- La création de **24 nouveaux postes Maribel** à mi temps
- La pérennisation de **13.000€/an/CC** en plus pour le poste du permanent (mise sectorielle)
- Une augmentation plus conséquente des subventions APE (**4,04% à la place de 1,18%**)

MAIS aussi:

- **6 places pour des travailleur.euses dans une formation internationale** sur la transition écologique et la mobilisation des publics
- **5 publications** dans un média national pour promouvoir et visibiliser le secteur

SANS compter que nous avons conseillé et informé:

- **98 membres** lors de **380 consultations** et **9 relectures** de statuts/RT
- L'ensemble du secteur par la diffusion de **30 outils** (EssenCCiel, Infolettre et E-Clair)

Qui sommes-nous ?

L'Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (ACC) est une association représentative et fédérative des CC et agréée par la FWB. Elle réunit les 120 Centres culturels de Wallonie et de Bruxelles dont l'action est reconnue et subventionnée par le Ministère de la Communauté française ainsi que sept autres asbl proches du secteur.

L'ACC assure plus particulièrement la représentation des Centres culturels et la défense de leurs intérêts. Pour ce faire, un travail de concertation, de réflexion et d'expertise dans divers espaces et sur différents aspects relatifs au secteur est mené tout au long de l'année. L'ACC développe également des actions et des activités qui renforcent la promotion, la coordination et la coopération des Centres culturels au sein de la FWB et à l'étranger. En outre, l'ACC met en place divers outils au service de tous les Centres culturels et elle crée les synergies nécessaires pour valoriser le rôle des Centres culturels au niveau local, régional et communautaire.

L'ACC est l'association représentative des employeurs des Centres culturels dans les espaces de concertation sociale. Elle est membre fondatrice de la CESSoc (Confédération des Employeurs des secteurs sportif et socioculturel) et siège dans différents organes paritaires : SCP 329.02, Fonds 4S, Fonds Maribel social (...).

L'ACC soutient et accompagne ses membres en leur offrant des conseils dans des matières sectorielle, juridique et sociale.

Enfin, elle propose des outils de gestion et organise des formations. L'ACC encourage la coopération entre les acteurs au sein du secteur et en dehors, et promeut l'émergence de projets novateurs dont les Centres culturels sont porteurs.



Composition des instances en 2024 :

Les membres du CA que nous remercions pour leur contribution :
Nadine Beerlandt**, Lapo Bettarini, Audrey Bonhomme, Jean-Michel Borgniet, Régis Cambron (vice-président), Christophe Danthinne, Eric Dave, Murielle Frenay, Pierre Gilles, Edith Grandjean**, Françoise Kolen (trésorière)*, François Mawet*, Patrick Robert, Georges Venturini*, Sébastien Warisse* et Michel Yerna (président).

Les membres du Conseil de l'Action culturelle que nous remercions pour leur contribution :
Pierre Anthoine**, Julia Bailly*, Lapo Bettarini (représentant du CA)**, Régis Cambron (représentant du CA), Justine Constant, Julie Dechamps**, Edith Grandjean*, Laurent Habran**, Françoise Kolen**, Christophe Loyen, Nadine Renquet, Etienne Struyf**, Joannie Thys, Marylène Toussaint**, Liesbeth Vandersteen**, Jérôme Wyn et Michel Yerna (représentant du CA).

*Membres élu-es lors de l'AG 2024

**Membres dont le mandat a pris fin dans le courant de l'année 2024

L'équipe en 2024 :

Céline D'Ambrosio (chargée du pôle projet), Carine Dechaux** (coordinatrice de projets), Anaëlle Guillermont-Canale* (chargée de projet), Tatiana Haerlingen (chargée du pôle juridique et patronal), Mariam Mazari (chargée de missions), Julie Perniaux** (collaboratrice juridique), Patricia Santoro (directrice), Bertrand Schingtienne (conseiller juridique), Rose-Mary Sepulveda (secrétaire) et Bruno Wynands (animateur-chargé de projets).

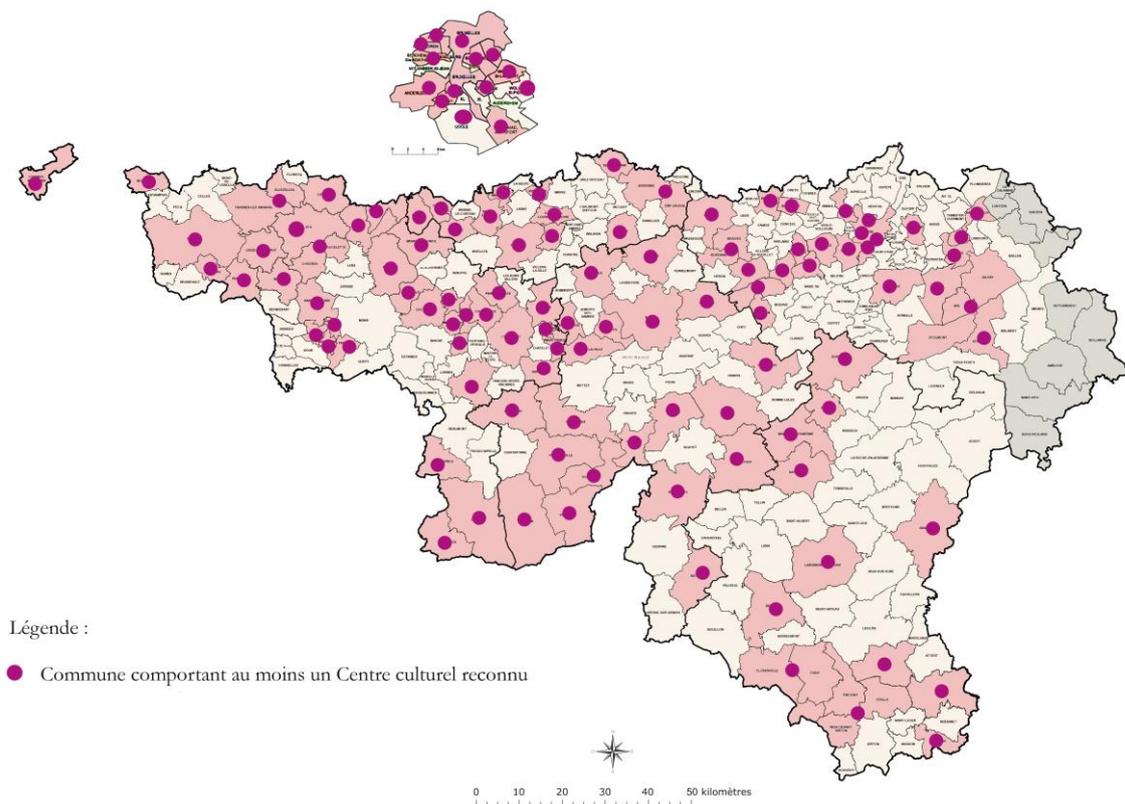
* Engagé dans le cadre d'un contrat de remplacement en 2024

** Engagement qui s'est terminé en 2024

Rapport d'activités 2024 - Eléments chiffrés

120 CC reconnus	380 Consultations	13 EssenCCiel et Infolettres	38 Réunions et rencontres sectorielles	2 Comités de pilotage recherche et formation	30 Réunions des instances d'avis
127 Membres ACC	98 Membres conseillés	3.500 Abonnés page FB	11 Réunions et rencontres intersectorielles	5K Vues sur la vidéo sur les élections	1 Réforme technique du décret
36 Jours de formation en interne	9 RT, statuts et documents relus	9.800 Visiteurs sur le site internet de l'ACC	14 Réunions et rencontres internationales	89 CC présents et représentés à l'AG	24 Mandats
45 Réunions d'instances	3 Rencontres politiques	17 Mails E-clair envoyés	11 Représentations externes	5 Campagnes Le Soir	4 Nouveaux membres du CA
53 Réunions d'équipe	61 Réunions du pôle juridique et patronal	10 Nouvelles directions rencontrées	5 Réunions avec la FWB	15 Rencontres externes et presse	360 Mémorandums politiques
1 Modification statutaire					1000 Mercis à l'équipe

Carte des 120 Centres culturels reconnus en FWB en 2024 : TOUS MEMBRES DE L'ACC !



Rapport d'activités 2024, représentation sectorielle intensifiée pour une année électorale mouvementée

Au cœur d'une année électorale où la culture est mise à mal, la défense et la représentation du secteur était plus que jamais au cœur des missions de l'ACC en 2024. Votre fédération a continué de porter haut et fort les préoccupations, les revendications des CC pour garantir que leurs voix plurielles soient entendues dans les sphères politiques et au-delà. L'ACC a redoublé d'efforts pour défendre, promouvoir et soutenir les Centres culturels. C'est avec les idées et l'engagement constant des CC, un secteur inventif et créatif, que l'ACC œuvre collectivement pour un avenir où la culture joue un rôle central dans la société.

L'ACC a travaillé avec et auprès de ses membres pour créer des outils à destination du politique et du grand public pour continuer de mettre en lumière le travail essentiel que les CC réalisent.

Diffusion du mémorandum politique

L'ACC et l'ASTRAC ont réalisé conjointement le mémorandum politique des Centres culturels 2024-2029. Il présente les principales spécificités de notre secteur, ainsi que ses attentes pour la prochaine législature. Ce mémo a vocation à défendre le rôle essentiel de la culture et l'action cruciale des Centres culturels.



Ce document est le fruit d'un travail de co-construction avec les membres et les instances de l'ACC et de l'ASTRAC. C'est en effet à l'issue d'un important travail de consultation du secteur, mené depuis 2023, via une enquête, des travaux au sein de leurs instances, des contacts au quotidien avec les membres que l'ACC, en collaboration avec l'ASTRAC, a réalisé un mémorandum commun qui répond aux préoccupations du secteur. Voici les axes prioritaires défendus en vue des élections de 2024 :

1. Plus de moyens, plus d'emplois
2. Réduire la pénibilité, alléger la charge de travail
3. Une FWB accompagnatrice et forte
4. Poursuivre l'évaluation du décret avec le secteur et les pouvoirs publics.

Une première note d'intention reprenant ces 4 priorités a été communiquée aux partis dès l'été 2023 afin de s'assurer que les revendications soient prises en compte dans les programmes des partis politiques. Tout au long de l'année 2024, l'ACC a poursuivi le déploiement d'un plan de diffusion stratégique du mémorandum. Il a été diffusé vers :

- Les Centres culturels, pour qu'ils se l'approprient et le relaient avec, notamment, une distribution de l'outil en format papier lors de l'AG de l'ACC du 6 juin 2024 : **100 exemplaires papier.**

- Les politiques, notamment les députés de la Commission Culture de la FWB, les présidents des Centres d'études, etc. : **360 envois par email**
- Les chambres de concertation et l'Administration,
- Les partenaires de l'ACC, notamment du secteur culturel.

L'ACC a aussi diffusé le mémorandum via tous ses supports de communication internes et externes tels que ses réseaux sociaux (FB et LinkedIn), son site internet, infolettres etc.

Création d'outils promotionnels du secteur en lien avec le mémo

[Vidéo : « Dimanche, votez pour la culture ! »](#)

L'ACC, en collaboration de l'Astrac, a sollicité les CC pour réfléchir ensemble à d'autres moyens de porter les revendications du secteur de manière ludique pour atteindre un public plus élargi, en particulier les électeurs.

Les réflexions ont abouti à la réalisation d'une vidéo. Cette capsule montre la diversité du secteur sur base d'images fournies par les CC. Ces images ont permis de créer une vidéo inspirante qui traduit la diversité du secteur, son professionnalisme, son pluralisme, la qualité du travail réalisé avec les publics, les artistes, ...**et qui invitent à voter pour la Culture !** Les membres ont été invités à diffuser et partager la vidéo sur leur réseau pour maximiser son impact.

DIMANCHE VOTEZ POUR LA CULTURE



Relais des mémorandums de nos partenaires

Dans une approche plus macro et à différents niveaux, l'ACC participe également à la diffusion des mémorandums politiques de ses partenaires.

L'ACC a contribué et relayé le mémorandum de la CESSOC pour défendre les intérêts des employeurs de la CP 329.02 à laquelle appartiennent les Centres culturels. L'ACC a également relayé le mémorandum politique de l'UNISOC pour défendre les intérêts du secteur non-marchand.

Enfin, l'ACC est également un relais des mémorandums politiques des autres fédérations du secteur socioculturel telles que la PFV (Plateforme Francophone du Volontariat), et d'Incidence (Fédération des CEC).

Rapport d'activités 2024 - une action fédérative collaborative pour une représentation efficiente du secteur

C'est en conservant une identité propre et forte que l'ACC continue de mener une action fédérative efficiente dans l'intérêt du secteur. L'ACC poursuit la représentation et la défense des intérêts du secteur auprès des politiques, notamment du Cabinet de la Ministre de la Culture ainsi que dans les espaces de concertation sectorielle et intersectorielle.

La non-fusion avec l'ASTRAC

La réflexion de fusionner avec l'ASTRAC a longuement mûri au sein des deux fédérations dans une approche théorique. Ces dernières années, le rapprochement structurel tant au sein des instances qu'au sein des équipes ont mis en évidence de nombreuses incompatibilités et ont abouti à la conclusion inévitable que la fusion ne serait pas dans l'intérêt des parties prenantes et du secteur des CC. En effet, il est apparu que :

- La fusion aboutirait à la perte d'un siège au sein de la CCAT,
- Le statut d'organisation patronale de l'ACC est inconciliable avec celui de représentant des travailleur.euse.s en secteur culturel de l'ASTRAC.
- La rédaction de statuts « unique » était ardue vu la différence d'objets et de membres de chacune des structures (ACC = personnes morales, ASTRAC = personnes physiques).
- Pour la constitution des instances (conseil d'administration), les échanges n'ont pas permis de trouver un consensus permettant d'assurer une représentation équilibrée des membres des assemblées générales des deux structures.
- Aucun compromis n'a pu être trouvé sur la direction et la gestion des équipes, malgré l'aide d'un intervenant externe.
- Les modes de gestion et de fonctionnement des deux structures sont trop différents.

La fusion n'étant pas une finalité en soi, les deux structures ont informé leurs membres de la décision de ne pas fusionner lors de leur AG du 6 juin 2024. C'est ainsi qu'en 2024 les fédérations ont décidé de réaffirmer leur identité et de coopérer dans le cadre d'une convention de partenariat au titre de leur action fédérative pour mener une action complémentaire pour et avec le secteur.

Rencontres politiques

En vue des élections, l'ACC avait déjà rencontré à 12 reprises des représentant.es politiques, dès 2023. Elle a poursuivi ce travail de sensibilisation lors de **3 réunions avec les politiques en 2024 et de nombreux contacts.**

En juin 2024, **l'ACC a rencontré les négociateurs politiques** (les présidents du MR et des Engagés) afin de présenter les enjeux pour notre secteur issus du Mémoire politique. Elle a rappelé que les Centres culturels sont des opérateurs au carrefour entre les politiques culturelles

communautaires et locales. Cette articulation est primordiale pour garantir des missions cohérentes et qui traduisent des valeurs communes. L'ACC en a profité pour développer les 3 priorités suivantes :

1. Veiller à l'application pleine et entière des décrets socioculturels, dont celui des Centres culturels.
2. Favoriser la simplification administrative au profit des opérateurs et de leur action.

L'ACC a effectué un relevé de la charge administrative à laquelle ses membres doivent faire face. Ces éléments ont été compilés dans une note, avec les autres secteurs socioculturels, afin d'appuyer notre propos par des exemples et avoir une vue d'ensemble sur les obligations auxquelles nous sommes tou.te.s confronté.es. Cette note a été transmises aux négociateurs, et ensuite au Gouvernement et à l'Administration.

3. Soutenir la mise en œuvre du PECA de manière structurelle, en clarifiant les rôles des différentes parties prenantes.

Rencontres avec le cabinet culture

Dans ses contacts avec les politiques, l'ACC a toujours été particulièrement attentive à cultiver des contacts réguliers avec le cabinet de la Ministre de la Culture. En 2024, qui dit année électorale, dit nouvelle mandature. Cela signifie aussi pour l'ACC s'assurer de finaliser au mieux les derniers dossiers avec la législature en place, notamment la réforme technique du décret des Centres culturels.

Le **nouveau gouvernement** de la **Fédération Wallonie-Bruxelles** a été désigné. **Elisabeth Degryse** est chargée de la **Culture** et des compétences suivantes : Ministre-présidente du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, des Bâtiments scolaires, de l'Education permanente, des Relations internationales, de la Francophonie.

L'ACC a pris contact avec le cabinet en octobre 2024 pour organiser une rencontre avec la Plateforme socio-culturelle. Cette plateforme est principalement constituée de fédérations représentées à la CESSOC et dans la Chambre de Concertation de l'Action Territoriale. Cette invitation collective a été lancée suite aux élections, car les orientations prises dans la DPC étaient plus artistiques que socio-culturelles. L'idée étant de former un groupe conséquent pour représenter et défendre le secteur socio-culturel. **La rencontre a été fixée au 20 décembre 2024.** Le Cabinet a ensuite initié des rencontres individuelles avec les secteurs.

Les président, vice-président, trésorière et directrice ont eu rendez-vous avec la Cheffe de Cabinet adjointe, Virginie Cordier, pour faire un premier point sur les chantiers en cours. Cette réunion a permis de communiquer des informations prioritaires pour le secteur.

En fin d'année, l'ACC a également interpellé le Cabinet en matière de droit d'auteurs pour la diffusion jeune public, aux côtés d'AssProPro.



Les autres cabinets - Réformes législatives

En parallèle, l'ACC reste toujours attentive aux nombreuses réformes qui impactent de près ou de loin les CC. A ce titre, l'ACC interpelle également les autres Cabinets des compétences concernées pour faire entendre les préoccupations du secteur et les conséquences d'éventuelles réformes sur

celui-ci. Un travail de sensibilisation a été également réalisé auprès des différents acteurs politiques sur des problématiques, des questions d'actualité et stratégiques. Les contacts peuvent être directs et parfois indirects via des espaces de concertations tels que la CESSOC, l'UNIPSO ou l'UNISOC pour défendre les intérêts du secteur. En 2024, nous retenons notamment la simplification administrative, la non indexation des APE communaux, la mise en œuvre du nouveau régime des indemnités des arts en amateurs (IAA), la taxe patrimoniale et le Federal Learning Account.

Réforme technique du décret des Centres culturels

Le 20 mars 2024, le projet de décret modifiant le décret relatif aux Centres culturels a été adopté par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a été suivi de peu par l'adoption, le 5 avril 2024, d'un arrêté venant modifier l'arrêté d'exécution. Nées d'une demande des fédérations, ces modifications sont d'ordre technique : elles sont le résultat d'un travail de concertation entre le cabinet de la Culture, l'Administration et le secteur des Centres culturels via l'ACC et l'ASTRAC.

Parmi les modifications proposées, on retrouve notamment la réduction de la période d'instruction des dossiers de reconnaissance, ainsi que de nouveaux aménagements relatifs aux postes de direction. Des **précisions sont apportées** dans l'arrêté quant à la **nature des aides indirectes comptabilisables** visant à **respecter le principe de parité de financement** entre la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une part et les Communes et Provinces (ou COCOF) d'autre part.

Un modèle de contrat programme a été proposé par l'Administration. L'ACC et l'ASTRAC ont remis un avis à l'Administration à ce sujet.

L'ACC a informé les CC au fur et à mesure du suivi donné à la réforme décrétole et de l'arrêté d'exécution, de l'évolution de la procédure législative. Elle a aussi accompagné les membres dans la prise en main de ces modifications, dans leur mise en œuvre pratique et concrète. En effet, outre, le service de conseil individuel, votre fédération a également réalisé un dossier complet à ce sujet dans sa publication juridique, l'EssenCCiel. Par ailleurs, la modification du décret a amené un nouveau modèle-type du Contrat-programme.

Bien que cette réforme ait permis certains ajustement techniques, l'ACC continue de revendiquer une évaluation en profondeur du décret et y reste très attentive.

Simplification administrative

L'ACC a porté une attention particulière à sensibiliser les politiques, les cabinets ministériels et l'administration à l'importance de la simplification administrative. Et cela, notamment, au travers de la rencontre avec les négociateurs politiques de la FWB et de la RW mais également via la rédaction de notes spécifiques en collaboration avec la Plateforme Socioculturelle ou, encore, avec la CESSOC et ses fédérations membres.



Rencontres avec l'Administration

L'Administration est un partenaire privilégié auprès des opérateurs et de leurs fédérations représentatives dans la mise en œuvre du décret des Centres culturels.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

L'ACC représente le secteur auprès de l'Administration dans différents espaces, généralement via des groupes de travail qui réunissent des représentant.e.s de l'ACC, de l'ASTRAC et du Service de l'Action culturelle et territoriale et de la Direction de l'Emploi Non-Marchand. Diverses thématiques qui touchent le secteur y sont traitées notamment celles liées à l'application du décret des CC et de ses dispositifs. Nous avons alerté l'Administration sur les difficultés rencontrées par les CC notamment sur la charge administrative qui pèse sur les CC.

L'ACC a des contacts réguliers avec l'Administration de manière informelle, notamment sur des questions liées à la mise en œuvre du décret, de ses dispositifs et notamment pour répondre à certaines questions des membres. En outre, l'ACC, en collaboration avec l'ASTRAC, a rencontré à **5** reprises l'Administration, sur différentes thématiques qui portaient notamment sur :

- **L'ajustement technique du décret des CC.** Lors de sa mise en œuvre, l'Administration a communiqué une brochure d'information **sur les engagements financiers des collectivités publiques** pour laquelle l'ACC a vite réagi et signalé à l'Administration qu'une partie de l'information allait au-delà des prescrits légaux pour ne pas faire peser plus d'obligations sur les CC et faciliter ainsi leur relation avec les pouvoirs locaux.
- **La mise en œuvre du décret et de ses dispositifs :** notamment sur les questions de spécialisations.
- **La réduction de la mise sectorielle :** en 2024, l'ACC a obtenu la pérennisation de la réduction de la mise sectorielle obtenue dès 2022.
- **La formation :** l'ACC a créé un comité de pilotage pour construire une formation sur le décret des Centres culturels. L'objectif étant de proposer un accompagnement sur mesure pour répondre aux défis propres aux nouvelles directions. De nombreux échanges ont eu lieu avec l'Administration afin de les inclure dans la réflexion.
- **La recherche :** en 2024, l'ACC a sollicité une aide extraordinaire pour permettre la réalisation d'une étude sur la fonction de direction. Un comité de pilotage a été créé à cet effet, incluant des membres de l'Administration et de l'OPC.
- **Les réformes impactant les Centres culturels,** notamment la mise en œuvre du PECA, le décret diffusion, les réformes du statut d'artiste.

Gouvernance culturelle

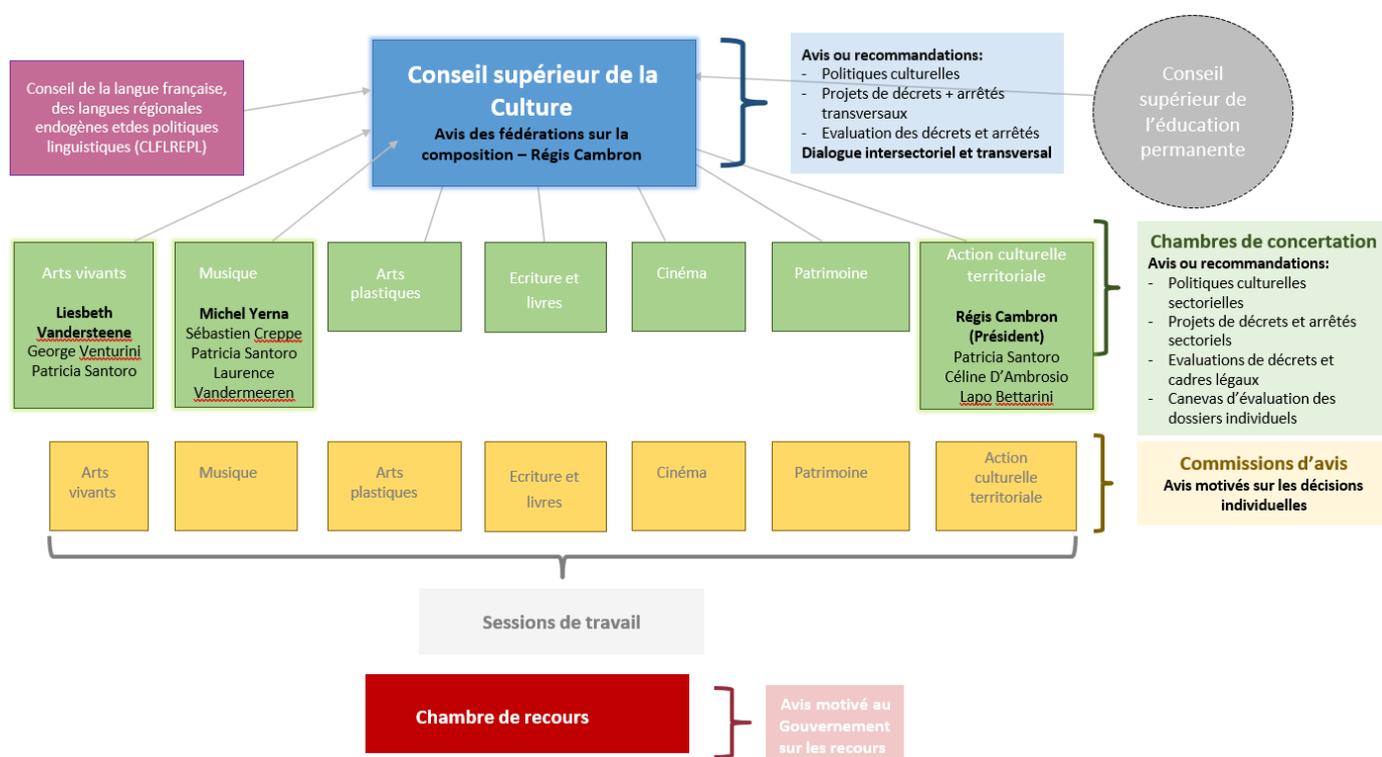
L'ACC est représentée dans plusieurs chambres d'instances d'avis liées au décret gouvernance en vigueur depuis 2019. **La demande de reconnaissance en qualité de fédération professionnelle, dans le cadre du décret sur la nouvelle gouvernance culturelle, a été introduite en 2024.** A ce titre, les délégations ont été désignées pour représenter l'ACC dans le respect de la parité lors du CA du

26 novembre 2024. Pour une représentation optimale dans les chambres de concertations, l'ACC continue de travailler en collaboration avec l'ASTRAC.

L'ACC siège à la Chambre de Concertation de l'Action culturelle et territoriale (CCAT) à titre principal, et dans la Chambre de concertation des Musiques à titre subsidiaire. Les membres y sont élus pour 5 ans. A titre indicatif, les chambres donnent des avis sur les politiques culturelles (ex. nouveau décret/évaluation). Le mandat de présidence porté par l'ACC au sein de la CCAT lui donne également un siège au sein du Conseil Supérieur de la Culture.

En 2024, les questions portant sur l'évaluation sur la nouvelle gouvernance, le PECA, le décret diffusion, la transition écologique et sur la rémunération des artistes y ont notamment été abordée.

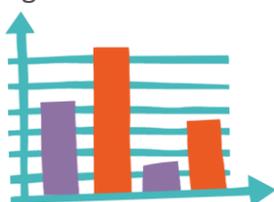
Voici le tableau avec les membres effectifs et suppléants dans ces chambres :



État des lieux de l'application du décret en 2024

En 2024, **37 CC** ont obtenu la reconduction de leur reconnaissance et **1 nouveau Centre culturel reconnu !**

Indexation : Les subventions de fonctionnement des Centres culturels ont été adaptées sur base de l'indice santé. Cela représente une augmentation des subventions d'environ **1,71%**.



Rapport d'activités 2024 - Promotion et communication

En cette année électorale, l'ACC a plus que jamais continué le déploiement d'outils de communication et de promotion au service des CC pour promouvoir le secteur, ses activités et lui donner davantage de visibilité. L'ACC a poursuivi son partenariat avec la presse nationale et renforcé ses outils de communication pour valoriser le secteur auprès des politiques, du public et de leurs partenaires.

Dans la presse et les autres médias

Les campagnes avec Le Soir

Un partenariat avec le journal **Le Soir**, mis en place en 2023, a été prolongé en 2024 afin de renforcer la visibilité des Centres culturels grâce à un média national qui possède une forte notoriété avec **3 campagnes « papier »** et **2 campagnes digitales**.

La **proximité** a été le mot d'ordre durant l'année 2023. Cet angle a été conservé pour l'année 2024 avec toujours pour objectif de considérer les Centres culturels comme des **acteurs majeurs** du secteur socioculturel et de les valoriser en développant **une image positive** à travers leurs lieux et leurs activités.



3 campagnes papier : Le slogan « **Vivez la Culture en XXL, il y a toujours un Centre culturel près de chez vous** » a été déployé dans une large campagne presse tout au long de l'année.

Les **3 campagnes** ont été publiées dans le **MAD (magazine culturel du Soir)** en avril, en mai et en décembre pour mettre en avant leurs activités de fin d'année.

Les 2 campagnes web (format gif sur le site du Soir.be) : la première en septembre dans le cadre de la rentrée culturelle des CC et la seconde en décembre dans le cadre des activités de fin d'année des CC.

Ces campagnes digitales ont généré un total de 403 clics et un nombre d'impressions de **332.661**.¹

Outre une visibilité à un niveau national, ces actions relayées sur nos réseaux sociaux ont gagné en visibilité. Ces publications comptabilisent plus de **79 likes** et plus de **22 partages** sur Facebook! Par ailleurs, les campagnes incluaient des renvois vers le site de l'ACC qui a comptabilisé **381 vues**.

¹ Les impressions sont le nombre total de fois où votre annonce a été diffusée.

Collaboration avec la RTBF

Les **contacts avec la RTBF** se sont poursuivis notamment dans le cadre de **Plan Cult**, émission culturelle diffusée tous les samedis à partir de 22h40 sur la Trois. L'objectif était de garantir une plus grande visibilité des CC en tant que lieu culturel à un niveau national par le fait que certaines émissions soient tournées dans des CC, ou qu'il y ait un focus sur leurs activités. L'émission n'ayant pas été renouvelée, de nouvelles formes de collaboration doivent être pensées pour 2025



Rencontres avec le **service culture de la RTBF** lors de la rencontre Culture de la RTBF à laquelle l'ACC a participé pour y rappeler l'importance de diffuser et de promouvoir une culture pluraliste et diversifiée, telle que propose les CC.

L'ACC fait partie du comité de pilotage de « **j'peux pas, j'ai spectacle!** » : la semaine de promotion des arts de la scène sur les canaux de la RTBF, créé en 2023 a été renouvelée en 2024 en proposant des spectacles de cette action au tarif unique de 2€. Une belle opportunité d'accès à la culture pour toutes et

tous ! Pour cette deuxième édition, « Coup de théâtre ! » est donc devenu « J'peux pas, j'ai spectacle » et s'est tenu du 27 septembre au 6 octobre 2024 dans toute la FWB. Cette opération de la RTBF a été réalisée en collaboration avec l'ensemble du secteur des Arts vivants de la FWB dont l'ACC, Asspropro, la FEAS et Aires Libres. Il s'agissait de mettre un coup de projecteur sur l'ensemble des canaux de la RTBF pendant une semaine, sur tout ce qui se passe sur les scènes en Fédération Wallonie Bruxelles. **23** Centre culturels ont participé à cette seconde édition.

Des outils de communication optimisés

Les juristes de l'ACC proposent aux membres des fiches synthétiques mises à jour régulièrement pour permettre de gérer au mieux leur Centre culturel. Vous trouverez plus de **35 fiches** juridiques dans l'**espace membre** de notre site internet !

Un mail spécifique **E-clair** est envoyé aux membres afin de les informer en continu sur les actualités juridiques et patronales ayant un caractère urgent : **17 E-clairs** ont été envoyés en 2024. Pour les identifier facilement, l'E-clair a un logo spécifique.

L'**infolettre** est envoyée tous les mois (hors juillet-août) pour informer nos membres sur les actualités sectorielles : agenda, appel à candidatures, offres d'emploi, ...

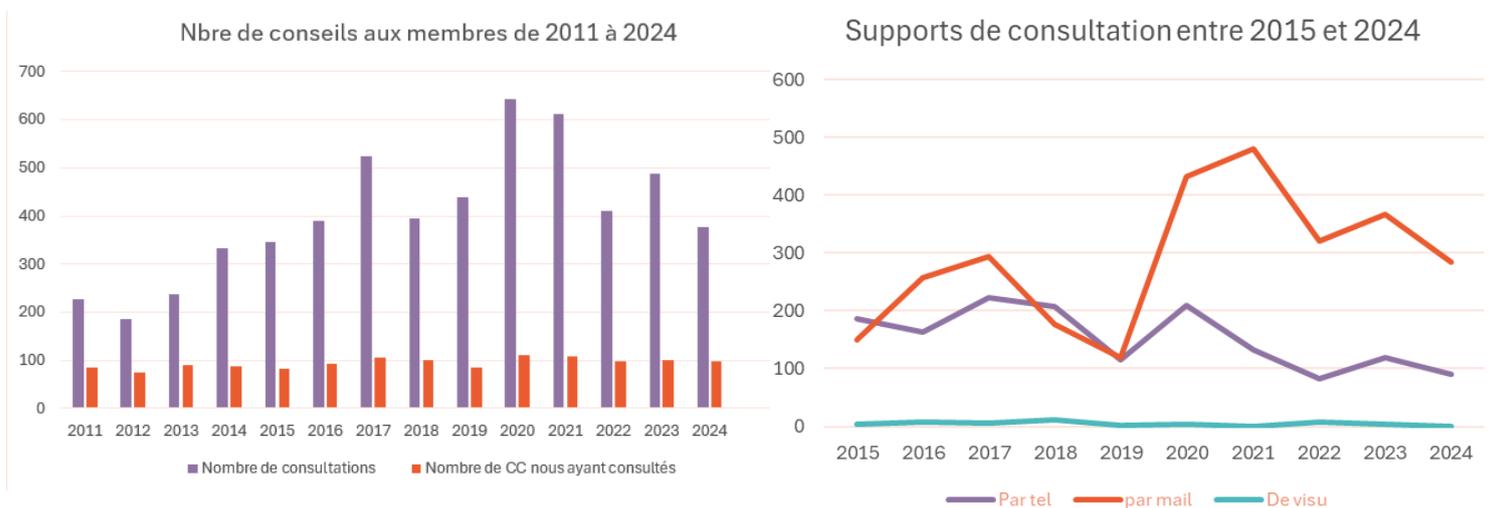
En 2024, ce sont **3 éditions de l'EssenCCiel** et **10 Infolettres** qui ont été envoyées par l'ACC.



Rapport d'activités 2024 - Conseils et accompagnement

L'ACC propose à ses membres des services de conseil et d'accompagnement sur des matières juridique, patronale et sectorielle. Les statistiques de 2024 mettent en évidence que les juristes de l'ACC sont forts mobilisés sur les questions relatives à la gestion (d'ASBL et de personnel) et aux financements (subventions). Ci-dessous, vous retrouverez les graphiques sur l'évolution des consultations et des thématiques de sollicitations pour 2024. Par ailleurs, l'ACC a rencontré 10 nouvelles directions en CC, collectivement, pour leur présenter ses missions et les accompagner au mieux dans leur prise de fonction.

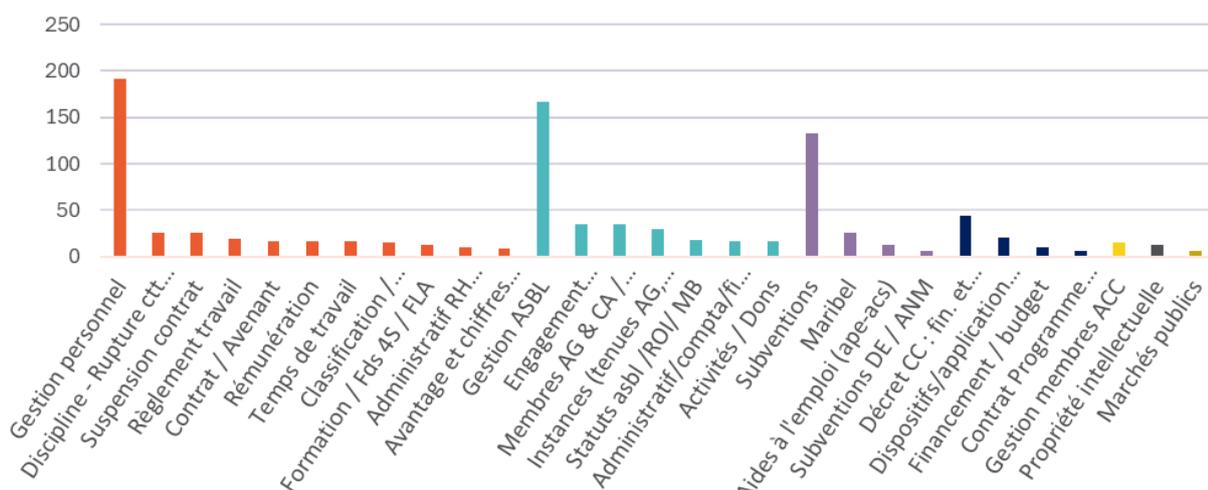
Evolution des consultations à l'ACC de 2011 à 2024



Thématiques des consultations en 2024*

**Une consultation peut concerner plusieurs thématiques*

Thématiques des consultations en 2024



Représentation patronale : une présence stratégique de l'ACC au sein de la concertation sociale

Avec plus de 60 réunions dans les espaces de concertation sociale, l'ACC poursuit une représentation active du secteur et de défense de ses intérêts. Via la CESSoC, l'ACC continue de garantir et de renforcer une représentation stratégique des Centres culturels sur le banc patronal au sein de la concertation sociale.

Dans cette mission, l'un des premiers enjeux de l'ACC est de favoriser la mise en place d'un cadre législatif adapté à la réalité et aux besoins des CC : professionnalisation du secteur, revalorisation salariale dans le cadre des accords du non-marchand (ANM), favoriser la bonne mise en œuvre du SICE ou encore défendre le secteur dans le cadre des nouvelles réformes. En parallèle, l'ACC mène un important travail de veille juridique sur l'ensemble des matières qui concernent le secteur de près ou de loin. En 2024, l'ACC a notamment continué de suivre le dossier relatif au Flexi-job, au Federal Learning Account, l'application du décret emploi, la réforme sur la mise en œuvre des Indemnités des Arts en Amateur (réforme du RPI), ou encore négocié une augmentation des plafonds de la subvention Maribel.

TRAVAUX et ACTIONS-CLÉS de l'ACC en 2024 dans le travail de conseil et de représentation patronale

- **Maribel** : l'ACC siège au comité de gestion et a travaillé à l'**augmentation** du plafond de la subvention et à l'**attribution de 23 postes Maribel à mi-temps** pour les Centres culturels aux termes de négociations avec les partenaires sociaux. L'ACC a également participé au processus d'attribution des emplois Maribel ainsi que, par la suite, à l'évaluation de celle-ci.
- **APE & APE Communaux** : le nouveau gouvernement wallon a mis en avant sa volonté de réformer le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE), que ce soit dans la Déclaration de Politique Régionale (DPR), dans les déclarations ministérielles et dans les premiers actes engagés. Sujet majeur pour notre secteur, dont l'emploi est financé en partie par les programmes de résorption du chômage, il s'agit aussi plus globalement d'un élément crucial pour l'ensemble du non-marchand mais également par exemple pour les collectivités locales. L'ACC travaille au sein de la CESSoC sur cette thématique majeure, de points allant de la non-indexation des APE communaux, en passant par le transfert des budgets APE vers les ministres fonctionnels annoncé dans la DPR.
- **ACS** : l'ACC a continué, en collaboration avec Bruxéo, de veiller à l'amélioration et à la pérennisation du régime général de ce type d'aides à l'emploi, et ce, notamment dans le cadre d'un travail global visant à garantir le système ACS.
- **GRH** : une veille et un accompagnement sur de nombreuses thématiques ayant trait à la gestion du personnel et à des questions liées au droit social, droit du travail et les évolutions législatives les concernant.

- **Réforme du code civil : La responsabilité des agents d'exécution** : l'ACC a réalisé un dossier sur le sujet pour informer le secteur que le 1^{er} janvier 2025 marquera la fin de la « quasi-immunité des agents d'exécutions » (volontaire, membres du personnel). L'ACC a également invité les CC à prévoir des moyens pour anticiper ces nouvelles dispositions.
- **La mise en œuvre de l'IAA (Indemnité des arts en Amateur)** : la réforme est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. L'ACC a réalisé un dossier complet dans l'EssenCCiel. L'ACC a travaillé en amont sur cette réforme au sein de la CESSoC.
- **Flexi-jobs** : La question s'est posée de négocier les conditions des contrats de travail flexi-jobs en parallèle d'une évaluation des contrats « Article 17 » au sein de la CESSoC.
- **Mémorandum politique 2024 CESSoC** : l'ACC a contribué à la réalisation et à la diffusion du mémorandum politique de la CESSoC sur les aspects liés à la concertation sociale pour les secteurs sportif et socioculturel.
- **Décret Emploi** : les discussions auxquelles l'ACC participe lors de rencontres entre les fédérations de la CESSoC, la Direction de l'emploi non-marchand (DENM) et l'Administration, sur les modalités d'application du Décret emploi et l'utilisation du SICE se poursuivent. En 2024, les discussions portaient notamment sur la réforme du décret emploi et de son arrêté d'exécution relatives notamment à l'intégration du principe dit de « la globalisation », la prise en compte des frais de télétravail et des titres-repas comme dépenses admissibles et à l'augmentation de la subvention supplémentaire. A ce travail de négociations, s'ajoute l'accompagnement à la demande des CC dans le cadre de la justification de leur subvention emploi ou de la mise à jour des données de leur personnel.
- **Accords non-marchands (ANM)** : les discussions tripartites réunissant le banc patronal, le banc syndical et le gouvernement se déroulent dans le cadre de la négociation des ANM pour définir ses modalités de financement pour les années à venir. Ceux négociés pour la période 2022-2025 ont été signés en avril 2023. La subvention supplémentaire a par ailleurs été augmentée. *À partir du 1er janvier 2024, les CC bénéficient de 2,0627 points (contre 1,9354 point en 2023) au titre de subvention supplémentaire pour les emplois pris en compte dans le cadastre SICE.* En outre, des négociations continuent en vue d'atteindre l'objectif de 100% des barèmes de référence, voire de 101% comme d'application dans d'autres secteurs non-marchands.
- **SICE** : l'ACC accompagne les CC dans l'encodage des données du personnel ainsi que dans la justification de la subvention emploi pour l'année 2023. Elle relaie les difficultés rencontrées par les CC. Cette année le SICE intègre le nouveau système de globalisation.
- **Reprobel** : L'ACC, par l'intermédiaire de la CESSoC qui a conclu avec Reprobel une convention pour le secteur socioculturel et sportif, pourra faire bénéficier ses membres d'un tarif préférentiel pour le paiement des droits de reprographie. Elle porte sur les années 2023 à 2025. L'ACC informe les membres de la mise en place d'une nouvelle plateforme Izili pour effectuer la déclaration.



- **Fonds 4S** : l'ACC siège au sein du comité de gestion et a contribué à l'élaboration du nouveau plan d'action 2023-2025. À mi-parcours de ce plan d'action, une grande **enquête de satisfaction** visant à **améliorer** les actions et services proposés par le Fonds 4S a été lancée.
- **SCP 329.02** : l'ACC siège au sein de la commission paritaire qui réunit les bancs patronal et syndical pour l'élaboration des CCT applicables au secteur ou leur mise en œuvre et leur suivi.
- **Taxe sur le patrimoine des ASBL** : l'ACC est restée attentive à l'impact de cette réforme sur les CC. L'ACC a continué de relayer les inquiétudes liées aux nouvelles modalités de cette taxe. Elles sont en effet plus complexes et plus incertaines pour les opérateurs.

La représentation patronale de l'ACC en 2024 en quelques chiffres

- L'ACC a participé à **61 réunions** de représentation patronale dans les espaces suivants : sous-commission paritaire (SCP 329.02) et Fonds paritaires (Fonds Maribel) en CP 329.02.
- **Subvention Maribel 329.02 en 2024** : **augmentation de 16%**, le plafond de la subvention est porté à **50.850 euros par ETP en 2024** (il était à 43.837 € en 2023). A laquelle s'ajoute une **augmentation exceptionnelle de 3.000 € par ETP** pour le dernier trimestre.
- **Appel Maribel** : création et attribution de **23 mi-temps pour le secteur des CC et 1 évaluation de l'appel**.
- **Décret emploi/ANM** :
 - La **subvention supplémentaire** a été **augmentée**. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les employeurs bénéficient de **2,0627 points** au titre de subvention supplémentaire (*contre 1,9354 point en 2023*) en vertu des Accords du Non-Marchand 22-25.
 - La valeur du point du décret sur l'emploi socioculturel en Fédération Wallonie-Bruxelles est indexée de 2,9 % en 2024. La valeur du point est portée à **3.946,225€**.
 - La subvention du « permanent » (10 points subvention de base + 4,75 points Subvention complémentaire) est de 58.206,75€. Le montant de la Subvention supplémentaire à l'emploi (2,0627 points) est porté à **8.139,87 €**.
- **Mise sectorielle** : la réduction de la mise sectorielle d'environ **13.000 €** obtenue en 2022 est pérennisée dès 2024.
- **APE** : la subvention 2024 a été augmentée de **4,04 %** (à la place de 1,18 % tel que calculé selon la formule de l'AGW).

Elections communales

Les élections communales impliquent des modifications dans la composition de la chambre publique des CC au titre de l'application du pacte culturel. Pour répondre au mieux aux besoins des CC dans ces changements, l'ACC a consacré un CAC à ce sujet en invitant Véronique Depienne, inspectrice à la commission du Pacte culturel.

L'ACC a également consacré une FAQ dans l'EssenCCiel sur l'impact des élections communales sur le CA et l'AG. Dans cette publication, l'ACC en a profité pour rappeler les outils déjà créés et mis à disposition des CC pour permettre aux nouveaux mandataires de mieux appréhender le fonctionnement des CC et son décret.

Projet Erasmus+ FULCRUM

FULCRUM est un projet Erasmus+ de trois ans destiné aux travailleur.se.s et bénévoles des Centres culturels.

L'ACC est partenaire de ce projet aux côtés de nos collègues flamands CULT!, mais aussi des réseaux de Centres culturels estoniens, lettons, autrichiens, allemands et italiens. Il a été amorcé en 2023 pour contribuer au développement des compétences des travailleur.ses en Centres culturels.

Deux formations gratuites ont pu être proposées aux travailleurs des CC sur : la mobilisation du public et le développement durable.

5 travailleur.euses en CC ont pu y participer. Deux séances de réflexion ont eu lieu réunissant des travailleur.se.s de CC de toute l'Europe pour imaginer ensemble le(s) Centre(s) culturel(s) du futur. Le programme se clôturera en 2026 avec une conférence à Bruxelles.

Formation sur le décret des CC

L'ACC a réfléchi à la création d'une nouvelle formation sur le décret des CC pour un lancement dès le 1^{er} semestre 2025. Un comité de pilotage incluant un représentant de l'Administration, a été constitué. Cette formation « Décret des Centres culturels : de la théorie à la pratique » s'adresse aux directions récemment entrées en fonction (et éventuellement d'autres personnes qui souhaiteraient rester dans la compréhension du décret).

Elle permettra de comprendre le décret et de mieux appréhender comment le mettre en œuvre dans le quotidien et sur son territoire. L'idée est que les participant.es sortent de cette formation avec la possibilité de traduire le décret comme un outil très concret qui leur permet de mettre en place des actions culturelles grâce à des outils facilitateurs.

Coordination régionale

Suite au constat du CAC lors de l'auto-évaluation et aux recommandations de l'inspection sur la fonction de mise en réseau de l'ACC, il a été proposé aux coordinations régionales de se réunir afin d'identifier dans un premier temps les besoins et les préoccupations des concertations sur leur territoire.

L'ACC a d'abord fait un travail d'identification des coordinations et de leur territoire d'action.

Une première rencontre a permis de réunir 8 coordinations. D'autres coordinations régionales pourraient être ajoutées afin d'avoir un maximum de territoire couvert.

Modifications des statuts de l'ACC

Les statuts de l'ACC ont fait l'objet d'importantes modifications en 2018. Une révision de moindre importance a été effectuée par la suite, en 2021, suite à l'entrée en vigueur du CSA. Il s'agit en 2024 de proposer de modifications en vue d'adapter les statuts aux réalités de l'ACC. Il y a au total 10 modifications qui ont été adoptées. Ces modifications ont impacté les ROI.

Enquête sur la billetterie

Les fédérations ACC et ASSPROPRO ont conjointement lancé une enquête sur les pratiques des Centres culturels et des petits lieux de diffusion, au niveau de la gestion de leur système de billetterie. Ce sondage avait pour but d'évaluer quels sont les outils utilisés, les avantages et les difficultés rencontrées pour faire un état des lieux des systèmes de billetterie et permettre un échange de bonnes pratiques.

Culture LED

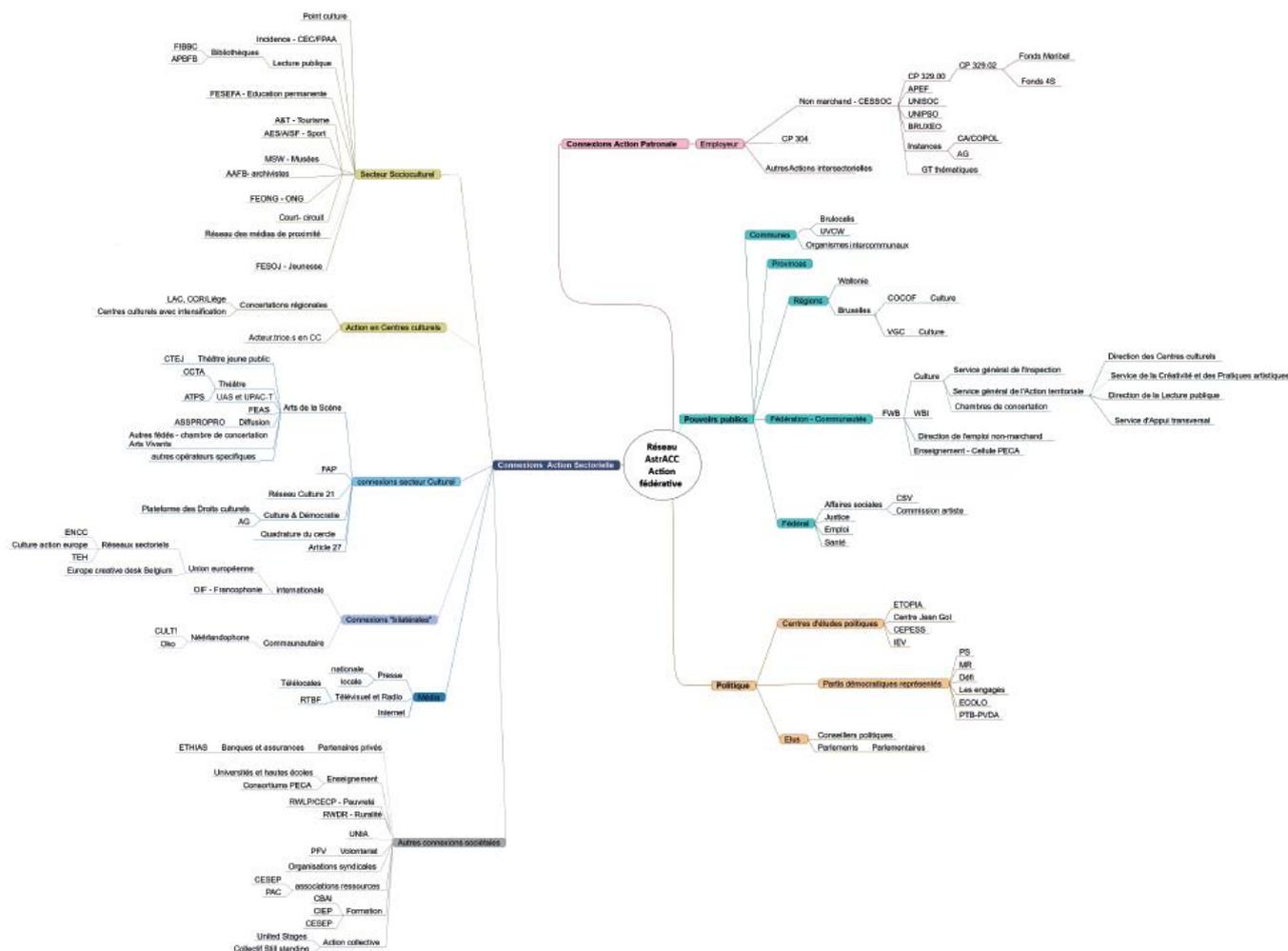
L'ACC s'est investie auprès de partenaires de l'APEF afin de répondre à un appel à projets lancé par la Région Wallonne, pour une mutation inclusive du métier de technicien-ne de scène. Le projet CULTURE LED viserait à former les technicien.nes à la technologie LED (formation), à valoriser un métier en pénurie (sensibilisation), et à obtenir des moyens pour acquérir du matériel (transition écologique).

Spoiler alerte, nous avons appris début 2025 que notre projet n'a malheureusement pas été retenu.

Nouveaux membres du CA, du CAC et de l'AG de l'ACC

Lors de l'AG du 6 juin 2024, nous avons eu l'occasion de remercier chaleureusement pour leur contribution les 2 membres du CA et les 7 membres du CAC sortants. Qui dit départ, dit aussi nouveaux.elles venu.es : nous souhaitons la bienvenue à Françoise Kolen, François Mawet, Georges Venturini et Sébastien Warisse au sein du CA, ainsi qu'à Julia Bailly au sein du CAC. L'ACC compte, en 2024, 127 membres avec l'adhésion d'un nouveau membre, le CC d'Uccle.

Outre ASTRAC, AssProPro et Incidence avec qui nous avons des rapports très réguliers, l'ACC reste en contact avec de nombreux **réseaux sectoriels et intersectoriels** pour promouvoir, défendre et représenter les Centres culturels, et aller à la rencontre d'autres secteurs. Nos mandats variés permettent de rester attentifs et à l'écoute des problématiques diverses qui concernent les CC et d'y défendre leurs intérêts. La présence de l'ACC dans des espaces de concertations plurisectorielles favorise également ces échanges et les interconnexions.



Nos mandats/représentations tous azimuts

- La chambre de concertation de l'action culturelle et territoriale
- Le Comité de rédaction Lectures.Cultures
- La Plateforme Francophone du Volontariat
- Le Conseil Supérieur des Volontaires
- La Confédération des employeurs des secteurs socioculturel et sportif (CESSoC)
- Le Fonds 4S
- Le Fonds Maribel

- La Commission paritaire 329.00 *via la CESSoC*
- La sous-Commission paritaire 329.02
- L'Union des entreprises à profit social (UNISOC) *via la CESSoC*
- Le PAC (ex Réseau Wallon de Développement Rural)
- Le Réseau européen des Centres culturels (ENCC)
- L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
- Culture et Démocratie